

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420  
-----

N° 2015-06

Séance du 7 février 2015



L'an deux mil quinze et le sept février, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

**Présents** : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjointes ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert Conseillers Municipaux.

**Absent(s) représenté(s)** :

**Absent(s) non représenté(s)** : RICHIER Jacques.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VENTE FONCIÈRE CORRION

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame Corrion souhaitent acquérir une partie de la parcelle cadastrée E 886 à Saint-Dalmas pour une superficie de 124 m<sup>2</sup>.

Il rappelle l'antériorité de cette demande qui peut être accordé aujourd'hui, compte tenu qu'elle était suspendue au projet de la Maison de Santé Pluri-professionnelles Universitaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la vente foncière d'une partie de la parcelle cadastrée E 886 à Saint-Dalmas pour une superficie de 124 m<sup>2</sup>.

**FIXE** le prix à 50€ le m<sup>2</sup>,

**DÉCIDE** que l'ensemble des frais (bornage, enregistrement, etc.) sont à la charge de l'acquéreur,

**AUTORISE** le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tous documents à cet effet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.*

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.  
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 09/02/2015



LE MAIRE,

FERNAND BLANCHI